

# Pour la liberté et la confiance

–

# Non à l'initiative sur les armes

## Nos arguments en un coup d'œil

1. L'initiative n'empêche pas l'abus des armes – la sécurité n'est possible que par une application stricte des lois et des ordonnances en vigueur
2. L'initiative porte énormément préjudice aux tireurs, chasseurs et collectionneurs d'armes
3. L'initiative est dirigée de manière ciblée contre notre armée de milice
4. L'initiative constitue une attaque contre notre système d'Etat libéral et sape la confiance que ce dernier accorde aux citoyennes et aux citoyens
5. Les auteurs de l'initiative exploitent le sentiment d'insécurité des femmes pour atteindre leurs véritables objectifs

## **1. L'initiative n'empêche pas l'abus des armes – la sécurité n'est possible que par une application stricte des lois et ordonnances en vigueur**

### **L'initiative populiste engendre une fausse sécurité**

Chaque abus d'armes est un abus de trop. Les homicides, tel le meurtre de Zurich-Höngg, en 2007, touchent profondément la Suisse entière. Toutes les mesures justifiées et appropriées pour lutter efficacement contre les abus doivent être soutenues. Mais l'initiative sur les armes ne tente qu'à exploiter à son avantage les cas d'abus. « Moins d'armes peuvent sauver des vies » n'est qu'une promesse sciemment trompeuse qui répand une dangereuse pseudo-sécurité. Il est dès lors logique que le Conseil fédéral ne puisse constater dans les exigences des auteurs de l'initiative « aucun avantage décisif par rapport aux dispositions en vigueur ».

### **Les abus et les délits sont perpétrés par les êtres humains, non pas par les armes**

L'initiative confond cause et effet. Elle ignore les véritables causes des abus d'armes: les criminels, et non pas les armes sont à l'origine des abus. C'est pour cette raison que la loi militaire donne la possibilité aux médecins, autorités et psychologues, lorsqu'ils constatent qu'un militaire pourrait utiliser l'arme de manière dangereuse pour lui-même ou des tiers, de le signaler au Département de la défense. C'est un élément important et judicieux en vue de renforcer les moyens de prévention et de révéler l'imminence d'un usage abusif de l'arme personnelle. L'objectif des mesures préventives doit viser l'auteur du délit et non pas les armes. La majeure partie des cas d'abus est perpétrée par des criminels et au moyen d'armes illégalement acquises. Les interdictions n'y changeront rien.

### **Une nouvelle bureaucratie étatique – coûteuse et sans effet, puisqu'elle n'atteint pas les criminels**

La preuve du besoin et de la capacité de manier l'arme exigée ne peut pas endiguer les abus d'armes. Mais le Conseil fédéral redoute « une charge administrative importante ». Même le registre central des armes de l'Etat n'apportera pas plus sécurité. Les informations sur la possession d'armes sont aujourd'hui déjà disponibles.

L'initiative sur les armes compromet la souveraineté des cantons. Une réglementation fédérale sur l'usage des armes par les corps de police cantonaux est inutile.

### **Les exigences des auteurs de l'initiative ne sont pas nouvelles – mais elles ne s'améliorent guère**

A juste titre, le Conseil fédéral, le Parlement, les citoyennes et les citoyens ont déjà refusé les principales exigences formulées par l'initiative. L'actuelle législation a démocratiquement été légitimée. Dans son message au Parlement, le Conseil fédéral se dit « convaincu que la loi sur les armes offre pour l'heure une voie intermédiaire tenant compte des divers intérêts des personnes impliquées tout en les pondérant au mieux. Si l'initiative devait être acceptée, ce compromis serait remis en question sans que des avantages soient pour autant mis clairement en évidence par rapport aux dispositions en vigueur ».

## **Appliquer rigoureusement la législation existante**

La législation en vigueur (loi militaire, loi sur les armes et les ordonnances d'exécution) offre suffisamment de possibilités pour éviter que des personnes dangereuses ou mises en danger aient accès aux armes à feu. Mais la part non évaluable du risque ne pourra pas être exclue entièrement. La législation :

- prescrit selon le type d'armes une obligation de déclaration, l'octroi d'une autorisation, ou exige l'octroi d'une autorisation cantonale exceptionnelle;
- permet d'interdire la possession d'armes aux ressortissants étrangers de certains Etats;
- empêche l'acquisition légale d'armes pour les personnes dont il y a lieu de craindre qu'elles utilisent l'arme d'une manière dangereuse pour elles-mêmes ou pour autrui. Cela est également valable pour les personnes qui sont enregistrées au casier judiciaire pour un acte dénotant un caractère violent ou dangereux ou pour la répétition de crimes ou de délits.

## **Loi militaire: mesures d'optimisation judicieuses pour les armes militaires**

La détention de l'arme personnelle à domicile n'est pas réglée par la Loi sur les armes, mais par la Loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire (LAAM) et ses ordonnances d'exécution. Le Conseil fédéral a décidé de mesures d'optimisation judicieuses (par exemple le dépôt volontaire de l'arme personnelle à l'arsenal par les militaires ou leurs proches). Pour déceler un comportement dangereux d'un militaire, les services concernés sont munis de larges compétences. Ils peuvent avoir accès aux données de la police, des autorités d'exécution des peines, de la protection de l'Etat, de l'Office des poursuites et des faillites, et les médecins ou psychologues consultants peuvent leur signaler tout indice de danger décelé. Par cette procédure, les principales exigences des auteurs de l'initiative sont remplies; une interdiction générale de la détention de l'arme personnelle à domicile doit être, en revanche, rejetée fermement.

## **2. L'initiative porte énormément préjudice aux tireurs, chasseurs et collectionneurs d'armes**

### **Etre fier des traditions suisses**

**Sport de tir:** avec ses 200'000 membres et près de 3'500 sociétés de tir, la Fédération sportive suisse de tir (FST) est la quatrième fédération sportive de Suisse, membre de la Swiss Olympic Association. Le tir est à la fois un sport populaire et un sport d'élite (disciplines sportives olympiques). Au Foyer des tireurs,, à Lucerne, l'on retrouve à la fois un esprit de compétitivité et une camaraderie conviviale, ainsi que le sens de la responsabilité institutionnelle. C'est aussi l'image que les tireuses et les tireurs communiquent aux jeunes: près de 12'000 jeunes pratiquent ce sport avec enthousiasme et s'engagent au sein de leur société.

**Chasse:** Plus de 35'000 chasseresses et chasseurs jouissent d'une confiance élevée au sein de la population suisse. Selon les résultats d'un sondage GfK, plus de 80 pour cent des Suissesses et des Suisses approuvent la chasse. Les chasseurs contribuent à la sauvegarde des espaces vitaux de la faune et de la biodiversité.

**Collectionneurs:** Les armes de chasse et de combat font partie du patrimoine culturel comme la littérature, les peintures ou le mobilier. En qualité de spécialistes, les collectionneurs d'armes contribuent à la sauvegarde de ce patrimoine culturel ainsi qu'aux dévelop-

pements artistiques et techniques qui y sont liés. En Suisse, nous trouvons des collections publiques et privées d'armes d'excellente qualité et d'importance internationale.

### **Un maniement responsable des armes**

Pour les tireurs, les chasseurs, les collectionneurs d'armes et les détenteurs privés d'armes, femmes et hommes, le maniement responsable des armes est naturel. Elles et ils attachent une grande importance à une formation et un perfectionnement strict et régulier. En ayant recours à des fonctionnaires bien formés, elles et ils garantissent, lors des tirs ou des campagnes de chasse, la sécurité et la conservation en lieu sûr des armes. Ainsi, ces femmes et ces hommes assument pleinement leur responsabilité envers eux-mêmes et vis-à-vis de leurs concitoyennes et concitoyens. Elles et ils soutiennent activement le droit suisse sur les armes tout en étant convaincus que ce dernier peut être judicieusement appliqué pour lutter contre l'abus des armes, sans pour autant devoir restreindre de manière excessive le sport de tir, la chasse, la collection et la détention privée d'armes.

### **Le Tir fédéral en campagne et les cours de Jeunes tireurs en grand danger**

Si l'initiative était acceptée, la justification du besoin et de la capacité de manipuler l'arme compliquerait énormément l'exercice du sport de tir. Par rapport aux armes militaires personnelles (fusils d'assaut), l'initiative signifierait quasiment une interdiction – en raison des charges administratives et logistiques supplémentaires. S'il n'était plus autorisé de se servir du fusil d'assaut pour la pratique du sport de tir, cela signifierait la fin des cours pour Jeunes tireurs qui sont indispensables à la promotion de la relève, du programme de tir obligatoire et aussi de l'une des plus prestigieuses et traditionnelles des manifestations sportives au monde : le Tir fédéral en campagne (réunissant annuellement près de 150'000 tireuses et tireurs). En outre, l'initiative signifierait également la fin des Fêtes fédérales de tir et des Fêtes cantonales de tir. Dans son sillon, elle entraînerait la fermeture de 80 % des installations de tir à 300m et le populaire sport de tir ne deviendrait alors plus qu'un sport élitaires.

Une interdiction du fusil d'assaut toucherait massivement le sport de tir en Suisse – notamment le sport populaire. Près de nonante pour cent des 55'000 détentrices et détenteurs d'une licence de tir à la distance de 300 mètres tirent avec l'arme d'ordonnance. Il faut y ajouter le même nombre de tireuses et de tireurs qui ne disposent pas de licence et qui ne participent qu'aux tirs en société ou au Tir fédéral en campagne.

### **Le Conseil fédéral ne veut pas de nouvelles restrictions pour les tireurs, les chasseurs et les collectionneurs d'armes**

Comme pour le sport de tir, l'initiative – avec ses mesures administratives et interdictions supplémentaires – restreindrait aussi massivement ou rendrait partiellement impossible la chasse, la détention privée d'armes, les activités de recherche et de documentation dans l'intérêt des collections d'armes privées et publiques.

Dans son message à l'attention du Parlement, le Conseil fédéral a retenu qu'une réglementation plus stricte des domaines du tir, de la chasse et de la collection d'armes ne s'imposait pas. Il constate que « rien ne permet de dire si une telle preuve quant au besoin et à la capacité contribuerait à limiter l'usage abusif d'armes ».

### **En faisant miroiter des privilèges, l'initiative veut éliminer le sport de tir et la chasse**

L'ancrage constitutionnel de la justification du besoin et de la capacité à manipuler l'arme pour l'usage privé des armes à feu équivaldrait à un changement de paradigme. Aujourd'hui, la législation est orientée sur l'endigement des abus. A l'avenir, tout ce qui ne n'est pas explicitement autorisé par des exceptions serait interdit. La loi destinée à lutter

contre l'usage abusif des armes deviendrait alors une loi d'interdiction hostile aux citoyennes et aux citoyens.

Les partisans hostiles aux armes veulent faire croire que « les tireurs, chasseurs et collectionneurs responsables » ne seraient pas concernés par l'initiative. Mais en réalité, ces derniers n'ont aucune garantie qu'ils pourront encore exercer leurs activités de loisirs à des conditions acceptables après la mise en œuvre du texte constitutionnel de la loi et de l'ordonnance. Les affirmations des auteurs de l'initiative ne relèvent que de la tactique électorale. Leur provenance est claire, leur langage est sans équivoque: les adeptes du sport de tir, les chasseurs et les collectionneurs sont discrédités par des insinuations comme « fanatiques d'armes » et « d'éternels passéistes », cherchant à prouver leur « virilité » en « glorifiant la violence » (citations tirées de l'argumentaire des auteurs de l'initiative). Celui qui a recours à de tels arguments n'a pas l'intention de privilégier les tireurs, chasseurs et collectionneurs d'armes, mais cherche tout simplement à interdire le tir, la chasse et la détention privée des armes en Suisse.

### **3. L'initiative est dirigée de manière ciblée contre notre armée de milice**

#### **Pas d'armée de milice sans accorder la confiance aux soldates et aux soldats de milice**

L'armée suisse garantit la sécurité et la liberté de la population. Pleinement conscients de leurs responsabilités, les citoyennes et les citoyens y contribuent dans une large mesure en tant que militaires de milice, et cela avec succès depuis de décennies. La remise d'une arme personnelle aux militaires est l'expression des sentiments de solidarité et de confiance qui régissent les rapports entre l'Etat et ses citoyennes et citoyens – tout en constituant un moyen efficace pour assurer la formation, le sens des responsabilités et la sécurité des militaires lors de l'usage de leur arme personnelle.

#### **Une nouvelle tentative de supprimer l'armée par étapes**

Les militaires sont formés à l'usage de leur arme personnelle et ne représentent de ce fait aucun risque pour la sécurité. Bien au contraire: le citoyen-soldat astreint au service militaire et les femmes qui s'y engagent volontairement le font avec leurs forces, leur santé et au besoin engagent leur vie pour garantir la sécurité de la Suisse. En désarmant les soldates et les soldates de milice, les auteurs de l'initiative veulent intentionnellement saboter les liens de confiance que la population a placés en l'armée et l'institution du service obligatoire afin de leur nuire. Ils poursuivent ainsi la tradition des initiatives hostiles à l'armée qui resurgissent régulièrement depuis le milieu des années quatre-vingt et qui ont clairement été rejetées par la population suisse.

#### **Le Tir hors du service: une contribution à la formation aux armes**

L'initiative signifie tôt ou tard la fin du tir hors du service dans les sociétés de tir, les sociétés d'officiers et de sous-officiers. Ces dernières fournissent une contribution importante à la formation et au perfectionnement ainsi qu'au maniement impeccable de l'arme personnelle. Au service militaire, l'arme personnelle contribue à un meilleur succès de la formation et à un maniement plus soigneux de l'arme afin de garantir sa fonction en cas de besoin. Le dépôt de l'arme personnelle à l'arsenal, en revanche, serait très coûteux par rapport au principe traditionnel qui a fait ses preuves et peut compromettre la qualité des armes. En outre, elles pourraient également être la cible d'un vol concerté et perpétré par des criminels.

#### **4. L'initiative constitue une attaque contre notre système d'Etat libéral et sape la confiance que ce dernier accorde aux citoyennes et aux citoyens**

##### **La société suisse est fondée sur la liberté et la responsabilité**

L'initiative sur les armes est une nouvelle attaque contre notre entendement, celui d'un Etat libéral et de la société de notre pays. Notre Etat est basé sur la responsabilité personnelle, les principes de liberté, de fédéralisme, de démocratie directe et de participation élevée des citoyennes et des citoyens à la vie des collectivités en général. Il n'est donc pas admissible de mettre sous tutelle l'ensemble des citoyennes et citoyens en raison de quelques cas isolés fort déplorable.

##### **Une rupture absolue avec nos traditions**

L'arme personnelle des militaires de milice est le symbole du principe démocratique défendu solidairement en cas de nécessité. Déjà du temps de la Grèce antique, le citoyen-soldat armé était le symbole de la confiance que l'Etat lui accordait. Les Etats-Unis d'Amérique doivent leur indépendance également à des milices très motivées ; ils ont adopté dans leur Constitution un droit libéral sur les armes à l'image de celui de la Suisse. Le droit de posséder des armes a toujours été le signe distinctif de la démocratie, alors que les dictatures désarment d'abord leur propre population.

Celui qui perd la foi en les citoyennes et les citoyens, met en doute les fondements de la démocratie. Le fait d'abandonner des acquis aussi importants de notre conception philosophique de l'Etat démocratique et républicain signifierait une rupture absolue avec nos traditions.

#### **5. Les auteurs de l'initiative exploitent le sentiment d'insécurité des femmes pour atteindre leurs véritables objectifs**

##### **Manipulations teintées de fausses promesses**

Nous autres avons tous le besoin et le droit de nous savoir en sécurité. Les auteurs de l'initiative abusent du besoin légitime de sécurité en se jouant des femmes dans leurs propres intérêts politiques. Ils promettent que l'initiative serait propre à accroître la sécurité – en particulier celle des femmes. Ainsi, les auteurs de l'initiative tentent d'instrumentaliser les citoyennes se rendant aux urnes, sans apporter la preuve formelle que l'initiative accroît réellement la sécurité. Leur travail consiste plutôt à faire endosser aux femmes la suppression de l'armée suisse, du sport de tir et de la chasse.

##### **Une interdiction n'accroît pas véritablement la sécurité**

Pour atteindre l'objectif d'une meilleure sécurité, il convient de s'attaquer aux racines des violences domestiques. La législation en vigueur offre de nombreux instruments pour intervenir et retirer définitivement les armes aux personnes qui ne font pas preuve d'un usage responsable. Ces lois doivent être appliquées et l'échange d'informations entre les diverses autorités doit être garanti sans aucune restriction. La sécurité s'en trouvera ainsi améliorée. Les interdictions ne constituent pas une solution et n'ont jamais véritablement résolu les problèmes. Bien au contraire, les interdictions permettent aux marchés noirs de se développer et sont perçues par notre société comme des corps étrangers.

## Qui sommes-nous ?

La campagne d'information contre l'initiative excessive sur les armes est soutenue par de nombreuses citoyennes et citoyens suisses, notamment par: les politiciennes et politiciens de divers partis, les représentants de l'artisanat, les tireurs, les chasseurs, les collectionneurs d'armes, les détenteurs privés d'armes, les fédérations sportives de tir, les soldates et les soldats de milice, ainsi que les membres d'organisations de milice hors du service. Leur point commun est qu'ils rejettent toutes formes de violences des armes et s'engagent de manière cohérente pour lutter contre l'usage abusif des armes. La législation suisse sur les armes et les mesures mises en œuvre par la Confédération et les cantons pour l'usage des armes d'ordonnance personnelles sont adéquates. L'initiative sur les armes, en revanche, n'apporte pas davantage de sécurité.

« La Communauté d'intérêts du tir suisse » (CIT) est responsable de la campagne contre l'initiative sur les armes. La CIT représente seize organisations réunissant plus de 250'000 membres directement concernés par l'initiative sur les armes. Elles s'engagent à promouvoir le tir en Suisse et l'usage responsable des armes à feu:

- Association fédérale de tir à l'arbalète (AFTA)
- Communauté d'intérêts suisse des collectionneurs d'armes (CISCA)
- Chasse Suisse (CHS)
- Association Suisse de Tir à l'Arc (ASTA)
- Association suisse des armuriers et négociants d'armes spécialisés (ASA)
- Association suisse de match (ASM)
- Fédération sportive suisse de tir (FST)
- Fédération suisse de tir dynamique (FSTD)
- Association suisse des cibles et chefs de stand de tir (ASCS)
- Swiss Clay Shooting Federation (SCSF)
- Assurance-accidents des sociétés suisses de tir (AAST)
- Association suisse de tir sur silhouettes métalliques (ASTSM)
- Association suisse des tireurs vétérans (ASTV)
- Les Arquebusiers de Suisse (AS)
- Association suisse des vétérans tireurs sportifs (ASVTS)
- proTELL – Société pour un droit libéral sur les armes

En outre, la Société suisse des officiers (SSO), l'Association suisse des sous-officiers (ASSO) et d'autres organisations de milice s'engagent également contre l'initiative sur les armes. La campagne est organisée en comités cantonaux et régionaux. Sont responsables de la coordination nationale:

Dora Andres  
Ancienne Conseillère d'Etat du canton de Berne  
Présidente de la Communauté d'intérêts du tir suisse CIT  
Présidente de la Fédération sportive suisse de tir FST

Hans-Peter Wüthrich  
Directeur de la Campagne  
contre « l'initiative sur les armes ».

---

### Contact pour de plus amples informations:

Hans-Peter Wüthrich Education Sàrl, Hauptstrasse 122, 8272 Ermatingen  
Téléphone 071 660 08 48, Mobile 079 371 58 56, Email: info@hpw-edu.ch